



Mairie
de
Saint-Denis-en-Val
Loiret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize

le : 7 juin

Nombre de Conseillers :

le Conseil Municipal de la commune de Saint Denis en Val

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MARTINET Jacques, Maire

en exercice : 29

présents : 25

votants : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2016

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARTINET Jacques – LUBET Marie Philippe – BOUDON Gérard - GAULT Monique – POPINEAU Marie José - JAVOY Denis – BOUDIN Maryse - RICHARD Jérôme – BELLAIS Laurence - BROU Jérôme - GLOUZOUIC Chantal - LABBE Hervé - ROCHE Brigitte – JOHANNET Camille - FREMONDIERE Jocelyne - MEUNIER Jean Pierre - PATINOTE Nadine - SERVAIS Véronique - PARAGOT Bruno - VAUXION Guillaume – CHASSIGNEUX Marie Jo - ROZIER Nicolas - DANTON Marie Thérèse – MOUAK Prosper – ORTEGA GIMENEZ Valérie -

Objet :

Absents excusés :

M. NEVEU Michel qui a donné pouvoir à Mme LUBET Marie Philippe

M. BOISSAY Bruno qui a donné pouvoir à M. PARAGOT Bruno

M. COUTELLIER Didier qui a donné pouvoir à Mme SERVAIS Véronique

Absent (Pas de pouvoir) :

M. BEMBE Maxime

2016 / 062

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – Mesdames DANTON Marie-Thérèse et FRÉMONDIÈRE Jocelyne sont désignées secrétaires de séance.

SERVICE EAU POTABLE – M. Gérard BOUDON présente cette délibération.

M. le Maire ne prend pas part au vote

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.),

Vu la délibération n° 2015-019 en date du 31 mars 2015 portant adoption du budget primitif 2015 du service public d'eau potable,

Vu la délibération n° 2014-018 en date du 31 mars 2015 portant affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2014 pour le service public d'eau potable,

Vu le compte de gestion 2015 établi pour le service public d'eau potable de la commune de Saint-Denis-en-Val par Monsieur le trésorier principal d'Orléans municipale et Sud Loire,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2015 ci-joint,

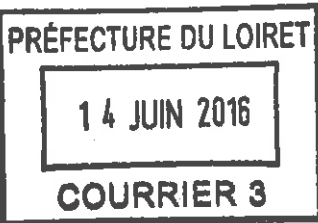
Mme DANTON fait voter l'assemblée.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des votants (27 voix pour) la délibération suivante :

- APPROUVE le compte administratif 2015 du service de l'eau tel que présenté dans les documents annexés.

Fait et délibéré, les jours et lieux susdits,

Pour extrait certifié
Le Maire, Jacques MARTINET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le : 14/06/16

Publié ou Notifié

le : 20/06/16



Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication

COMMUNE DE ST DENIS EN VAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

SECTION INVESTISSEMENT

PRÉFECTURE DU LOIRET

14 JUIN 2016

COURRIER 3

▶ **Les dépenses s'élèvent à 15 563.49 € :**

◆ Pour ordre :

- la reprise de subventions au compte de résultat (chapitre 13 « Subventions d'investissement) est de 15 563.49 € pour 2015. Elles trouvent leur contrepartie en recettes de fonctionnement ;

▶ **Les recettes s'élèvent à 44 932 € :**

◆ Pour ordre :

- amortissement des immobilisations du service de distribution d'eau potable pour 44 932 €.

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement à la clôture de l'exercice 2015 : elle est excédentaire pour 29 368.51 € (44 932 € - 15 563.49 €). Compte tenu du résultat antérieur reporté de + 104 226.04 €, la section d'investissement présente un solde cumulé excédentaire de 133 594.55 €.

SECTION EXPLOITATION

▶ **Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 57 837.53 €**

◆ Au chapitre 011 « Charges à caractère général » : on constate un total de dépenses de 3 815.59 € :

- achat de fournitures administratives pour 61.83 €
- achat d'un désinsectiseur UV (château d'eau) pour 870.23 €
- sécurisation de l'échelle d'accès à la cuve (château d'eau) pour 2 883.53 €.

◆ Au chapitre 012 « Charges de personnel » : ces charges sont de 7 970.94 € pour 2015 ;

♦ Au chapitre 014 « Atténuation de produits » : depuis 2011, et jusqu'en 2020, la commune doit un reversement à l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de l'apurement du solde de la redevance pollution domestique pour les années antérieures à 2008 (voir délibération du conseil municipal 2011/036 du 13 avril 2011). Comme pour 2014, son montant est de 1 119 €;

♦ Pour ordre, la dotation pour amortissement des immobilisations du service d'eau potable s'élève à 44 932 € (contrepartie en recettes d'investissement).

▶ **Les recettes d'exploitation sont de 58 842.04 € :**

♦ Le chapitre 70 « produits des services » comprend :

- la surtaxe communale perçue sur la facturation de l'eau potable distribuée aux abonnés, pour un montant de 34 095.47 €.

- le versement du fermier (Veolia Eau) pour participation aux frais de contrôle du service affermé pris en charge par la collectivité, soit 6 984.08 €.

♦ Les chapitres 75 et 77 enregistrent les autres produits divers et exceptionnels qui s'élèvent à 2 199 € pour 2015.

♦ Pour ordre, 15 563.49 € sont comptabilisés au titre de la reprise de subventions au compte de résultat (contrepartie en dépenses d'investissement).

⇒ Compte tenu du résultat antérieur reporté de 57 488.39 €, le résultat de clôture de la section d'exploitation est de 58 492.90 €.

A la clôture de l'exercice 2015, la section d'investissement étant excédentaire, le résultat d'exploitation a été inscrit en report de fonctionnement au compte 002 pour 58 492.90 € (délibération n°2016/017 du conseil municipal du 23 février 2016).